

NOTE EXPLICATIVE

Les réponses à l'appel à concurrence relatif à la l'acquisition de trois véhicules d'intervention de type fourgonnette combi pour la police municipale de la Ville de Nouméa sont à déposer, contre récépissé, au secrétariat de la Direction des Finances - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, tous les jours ouvrables de 7h15 à 15h30, ou sous format électronique sur la plateforme www.marchespublics.nc, **au plus tard à la date indiquée sur l'avis d'appel à concurrence paru dans la presse.**

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- la présente note explicative,
- la déclaration sur l'honneur à compléter et signer, en annexe de la présente note explicative,
- le projet de contrat public à compléter et signer,
- le cahier des charges.

Les offres matérialisées seront déposées sous enveloppe cachetée comportant les mentions suivantes :

- Madame le Maire de la Ville de Nouméa,
- **Acquisition de trois véhicules d'intervention de type fourgonnette combi pour la police municipale de la Ville de Nouméa**
- à n'ouvrir que par la commission de dépouillement des offres
- à déposer impérativement au secrétariat de la Direction des Finances 2ème étage de l'Hôtel de Ville de Nouméa

L'offre du soumissionnaire doit comporter les pièces suivantes :

- **Pièces relatives à la candidature**
 - o La déclaration sur l'honneur complétée et signée,
 - o Un extrait K-bis ou un certificat d'inscription au répertoire des Métiers datant de 3 mois à la date de remise des offres.

Si le signataire des pièces du dossier de candidature n'est pas cité comme gérant dans l'extrait K-bis, il doit impérativement fournir une délégation de signature de la gérance.

Si le candidat n'est pas immatriculé au R.C.S., il doit justifier sa non-inscription en précisant son statut juridique, et fournir tout document attestant de l'existence juridique de son activité.

- o La liste des moyens matériels et humains dont dispose l'entreprise,
- o Le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années.

Pour les entreprises dont la création est inférieure à un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès du Centre de Formalité des Entreprises justifiera l'absence de cette déclaration concernant le chiffre d'affaires. Dans ce cas, l'entreprise est autorisée à justifier sa capacité financière par tous moyens, notamment par une déclaration appropriée de banques.

- **Pièces relatives à l'offre**
 - o le **projet de contrat public complété et signé**,
 - o l'offre financière sous forme de *devis*,
 - o le cahier des charges complété,
 - o le contrat de maintenance selon la durée de garantie,
 - o **Obligatoirement la liste des contrôles et interventions périodiques avec la périodicité et la référence des consommables.**

Le délai de livraison ne pourra cependant pas excéder 6 mois.

Toutes les demandes de renseignements, observations ou questions éventuelles concernant le dossier de consultation devront impérativement être déposées sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie www.marchespublics.nc, au plus tard **CINQ jours calendaires avant la date limite de remise des offres** fixée par l'annonce légale et ses modificatifs.

La Ville de Nouméa se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à concurrence.

JUGEMENT DES OFFRES

1. Vérification des montants

Lors de l'analyse des soumissions, l'acheteur public se réserve le droit de demander aux candidats de fournir toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées ci-dessus, ainsi que des sous-détails de tout ou partie des prix élaborés selon la réglementation en vigueur.

En cas de discordance constatée dans une offre :

Les indications portées dans le contrat public , prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

Toutefois, s'il manque un prix dans le contrat public, il est expressément convenu qu'il pourra être pris en compte s'il est trouvé dans tout autre document de l'offre.

S'il est constaté dans l'offre d'un candidat des erreurs de multiplication, d'addition, ou de report, des prix unitaires erronés ou manquants ou encore des quantités non conformes., les corrections nécessaires seront apportées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Si un sous-détail de prix unitaire est exigé dans l'offre, c'est le prix indiqué dans le contrat public qui prévaudra.

S'il est constaté dans ce sous-détail des erreurs de multiplication, d'addition, ou de report, des prix d'unité ou des quantités manquants ou erronés, ou encore un prix unitaire global différent de celui qui prévaut, le candidat concerné sera invité à confirmer son offre de prix unitaire et, s'il y a lieu, à mettre son sous-détail en cohérence dans un délai approprié ; en cas de refus, il s'élimine de lui-même de la consultation.

2. Vérification de la conformité de l'offre

Offres inacceptables :

Une offre est inacceptable si son montant est supérieur à 10% de l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Offres anormalement basses :

Une offre est potentiellement anormalement basse si cumulativement elle est :

- inférieure à la moyenne arithmétique de l'ensemble des offres des candidats agréés à concourir dans le cadre d'une consultation, après application d'un abattement à cette moyenne d'un coefficient de 25%,

- inférieure à l'estimation retenue par le maître d'ouvrage après abattement par application du même coefficient fixé ci-dessus.

Elle sera, le cas échéant, déclarée anormalement basse et éliminée après avoir été invitée à préciser dans un délai approprié le contenu de sa proposition et à justifier son prix.

Ne participent pas au jugement les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Les offres sont jugées sur la base des dispositions suivantes :

Les offres seront notées sur 100 points sur la base des critères énumérés ci-dessous :

| Critères | Répartition des points |
|--------------------|-------------------------------|
| Prix | 70 |
| Durée de livraison | 30 |
| TOTAL | 100 |

Méthode de notation du critère prix :

L'offre la moins disante se verra attribuer 70 points. Les autres offres seront notées en appliquant la formule ci-dessous :

$$N = \frac{70 \times \text{montant de l'offre moins disante}}{\text{montant de l'offre à noter}}$$

Méthode de notation du critère de durée de livraison (mois) :

L'offre proposant la durée la plus courte se verra attribuer 30 points. Les autres offres seront notées en appliquant la formule ci-dessous :

$$N = \frac{30 \times \text{durée de livraison la plus courte}}{\text{durée de l'offre à noter}}$$

Les calculs, partiels ou totaux, accomplis pour le jugement des offres seront réalisés jusqu'à la deuxième décimale sans arrondir.



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Objet de l'appel à concurrence : acquisition de trois véhicules d'intervention de type fourgonnette combi pour la police municipale de la Ville de nouméa

Je, soussigné....., déclare sur l'honneur que l'entreprise..... dont je suis le représentant légal est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales et d'assurance en responsabilité civile.

le.....,

A.....,